

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 9 décembre à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - DEGERS Laurence - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - DUVALEY - Franck PRADIER Fanny - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - SALVADOR Joseph - FAYE Nathalie - CROSTA Nathalie – RABIOT Benoît - BEAUDOU Benoît - MOUTON Rachel – JOUAN RENAUD Marion - DHELLEMMES Anne - COSTES Bruno - ROUX Gilles - BASQUIN Odile

Ayant donné pouvoir : LE BOT Denis à Brigitte HILLAT - FACCO Gilbert à Laurence DEGERS – DUFILS JUANOLA Corinne à Fanny PRADIER – KERGOULAY Yann à Laurence TARQUIS - BEAUVAIS Romuald à Honoré NOUVEL - LACAMBRA-ROUCH Béatrice à Nicolas DELPEUCH - NICOLAÏDES Nathalie à Gilles ROUX - KLYSZ Didier à Odile BASQUIN - BEN Guillaume à DUVALEY Franck

Étaient absents : /

Secrétaire de séance : Marion JOUAN RENAUD

Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services - Renaud SPADOTTI, Responsable du Service juridique-assemblées-commande publique-élections

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 29

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

1. FINANCES – Avance sur subvention municipale 2026 à l'Espace Culturel de Pibrac et au Centre Communal d'Action Sociale
2. FINANCES – Crédits de paiement en investissement avant le vote du budget primitif 2026 (Commune – ECP)
3. ADMINISTRATION – Convention avec la Mairie de Toulouse pour la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les demandes de titres d'identité (CNI et passeport)
4. COMMANDE PUBLIQUE – Achat de logiciels : adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres et le COSAT
5. COMMANDE PUBLIQUE – Approvisionnement de postes de travail : adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres, le COSAT et l'Établissement Public du Capitole
6. COMMANDE PUBLIQUE – Achat de fournitures de bureau : adoption d'une convention de groupements de commandes entre Toulouse Métropole et ses communes membres, le COSAT et l'Établissement Public Foncier Local du Grand Toulouse
7. SDEHG – Porter à connaissance du rapport d'activité 2024 du SDEHG
8. INTERCOMMUNALITE – Porter à connaissance du rapport annuel 2025 pour l'année 2024 de la SPL RIN ZEFIL
9. INTERCOMMUNALITE – Porter à connaissance du rapport annuel 2024 sur l'eau et l'assainissement
10. INTERCOMMUNALITE – Porter à connaissance du rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne

11. FINANCES – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Adoption du rapport – année 2025
 12. ADMINISTRATION – Acceptation d'un don de mobilier de bureau par l'association Simon de Cyrène
 13. ENVIRONNEMENT – Plantation d'une haie dans le cadre du projet Sensibilis'haie mené par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
 14. MEDIATHEQUE – Contrat de cession d'un spectacle « Juste une fille »
 15. MEDIATHEQUE – Contrat de cession d'un spectacle « Granita et le bazar des émotions »
 16. MEDIATHEQUE – Contrat de cession d'un spectacle « La pomme et le papillon »
 17. MEDIATHEQUE – Festival du livre de la jeunesse
 18. MDC-CENTRE SOCIAL – Convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et l'Opéra national du Capitole pour l'organisation d'un atelier participatif « Chanter en chœur et en famille »
 19. PERSONNEL – Adhésion au nouveau contrat d'assurance statutaire 2026- 2029 – Commune et ECP
 20. PERSONNEL – Jours de fermeture des services communaux 2026
 21. PERSONNEL – Mise en place de la prime IFCE
 22. PERSONNEL – Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds
 23. PERSONNEL – Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité
 24. PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs et suppressions de postes
 25. SDEHG – Rénovation de l'éclairage public au niveau du parking du stade et du Monument aux Morts
 26. URBANISME – Convention autorisant la SEM OPPIDEA à mettre en œuvre la compensation environnementale en milieux ouverts et milieux boisés impactés dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Parc de l'Escalette
- Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la commune et informations

Mme CORTIJO, Maire

Avant d'ouvrir cette séance du Conseil municipal, je vous propose de faire une minute de silence en l'honneur de Monsieur Jacques THOMAS qui est décédé le 7 octobre 2025 et qui a débuté son mandat municipal le 8 novembre 2005, qui a été 1^{er} adjoint le 28 mars 2015 jusqu'au 15 mars 2020. Je vous remercie.

Madame Denise CORTIJO, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme CORTIJO, Maire

Je vous propose de désigner Madame Marion JOUAN RENAUD comme Secrétaire de séance. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Mme CORTIJO, Maire

Comme à l'accoutumée, je dois vous informer que les votes et les délibérations se font habituellement au scrutin dit public. Il peut être noté dans le PV le sens des votes et le nom des élus lors des abstentions ou le vote contraire. Ce scrutin n'est pas un scrutin par défaut, mais il relève d'une demande expresse du quart des membres présents a minima. C'est pourquoi je vous demande de vous prononcer sur le type de scrutin que nous adopterons ce soir avant de débiter ce Conseil municipal. Je soumetts cette proposition au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons eu :

- la vente de quatre concessions funéraires au cimetière d'Ensaboyo pour un montant total de 855 euros ;
- une décision de reprise de provision pour dépréciation de créances douteuses à hauteur de 1 101,66 euros ;
- une décision portant modification de la régie de recettes de l'ECP ;
- une décision actant un avenant de régularisation pour le marché 2022 FCS03 lot 3 relatif à l'assurance de la flotte de véhicules et permettant d'acter l'ajout et le retrait du véhicule au contrat ;
- une décision budgétaire modificative n° 5 en investissement.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

Mme CORTIJO, Maire

En premier point, nous allons approuver le procès-verbal de la séance du 7 octobre. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Excusez-moi d'intervenir sur le point précédent, c'est-à-dire le compte rendu des décisions. La décision n° 5 fait état de différents investissements pour les écoles, etc. Pourriez-vous nous donner des éléments complémentaires sur la nature des investissements ?

Mme CORTIJO, Maire

Oui, bien sûr. Monsieur PAYAN, vous l'avez ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Cette décision a été prise et votée au précédent Conseil municipal. Il s'agissait d'un total de dépenses supplémentaires de zéro centime puisqu'il n'y a pas eu de dotation complémentaire, mais simplement des ajustements de comptes, des ajustements positifs et des ajustements négatifs sur les écoles pour un certain nombre d'installations, matériel et outillage.

Mme CORTIJO, Maire

Pardon, Monsieur PAYAN. Je note l'arrivée de Benoît RABIOT.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Pour l'opération 23, écoles, nous avons fait un complément de dotation de 6 555,45 euros.

Pour l'opération 24, cantine scolaire, nous avons fait une dotation complémentaire de 2 777,04 euros.

L'ensemble faisant 9 332,49 euros a été compensé par la diminution du budget participatif à hauteur de 9 332,49 euros. Voilà la décision qui avait été prise équilibrée en recettes et en dépenses.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci, Monsieur PAYAN, mais telle n'était pas ma question. J'ai bien compris que c'était à zéro, mais ma question portait sur la nature des investissements consentis au travers de cette modification.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Nous faisons une dotation complémentaire. Nous ne savons pas si cette dépense complémentaire a été dépensée. Je retiens bien votre question pour vous dire que l'école a été dotée de 6 555 euros de plus et, le cas échéant, si cela a été consommé parce que ce n'est pas sûr. Je vous fais la même réponse pour la question relative à notre cantine scolaire qui a été dotée de 2 777 euros. Ce sont des crédits supplémentaires. Il y a un besoin de crédits supplémentaires, il y a un objectif. Au compte administratif, nous vous dirons ce qui a été réellement dépensé.

Mme CORTIJO, Maire

Votre question est de savoir ce que nous voulons acheter. Cela va nous permettre l'acquisition de jouets, notamment un parcours d'équilibre pour l'école du Bois de la Barthe. Pour la DBM, nous ventilons toutes ces opérations, c'est surtout pour l'équipement aux Tambourettes et les cantines scolaires pour le budget participatif.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce n'est quand même pas une question compliquée. Il s'agit simplement de dire sur quoi vont porter les achats de façon tout à fait simple...

Mme CORTIJO, Maire

Je viens de vous le dire !

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je note simplement, Monsieur PAYAN...

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Mais ma réponse est encore plus simple, Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je note que vous consacrez des dépenses, mais que vous ne savez pas ce que vous allez en faire.

Mme CORTIJO, Maire

Mais je viens de vous le dire, Monsieur COSTES, pour l'acquisition de jouets pour un parcours d'équilibre à l'école maternelle du Bois de la Barthe et également des équipements aux Tambourettes et à la cantine scolaire.

M. COSTES, Conseiller Municipal

« Des équipements », on pourrait aller un petit peu plus loin, mais je ne vais pas épiloguer, ce n'était pas l'objet.

Mme CORTIJO, Maire

Ce sont essentiellement des bacs pour le nouveau lave-vaisselle. Est-ce bon pour vous ? (*Oui*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

1. FINANCES – Avance sur subvention municipale 2026 à l'Espace Culturel de Pibrac et au Centre Communal d'Action Sociale

M. PAYAN, Adjoint au Maire

C'est une délibération que nous prenons chaque année à cette période avant l'adoption du budget primitif de l'année qui suit. Comme vous le savez, nous votons généralement le budget primitif aux alentours des mois de mars-avril, la date butoir étant le 15 avril.

Avant le vote de ce budget 2026, nous avons la possibilité, et Madame le Maire souhaite exercer cette possibilité, de faire, le cas échéant, une avance à notre CCAS pour 100 k€ et une avance également à notre ECP, c'est-à-dire notre Théâtre Musical de Pibrac pour 100 k€.

Madame le Maire vous propose de lui accorder la décision de faire ces deux avances de 100 k€ avant le vote du budget primitif 2026.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Il s'agit naturellement d'une pratique courante. Étant donné que cela a été discuté en ECP et en Commission permanente, il n'y a pas de questions.

Mme CORTIJO, Maire

Très bien, merci beaucoup. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC102 « FINANCES » Avance sur subvention municipale 2026 à l'Espace culturel de Pibrac au Centre Communal d'Action Sociale
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

2. FINANCES – Crédits de paiement en investissement avant le vote du budget primitif 2026 (Commune – ECP)

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Il s'agit également d'une décision du Conseil municipal que nous prenons très régulièrement chaque année, toujours en raison du fait que le budget primitif est voté « tardivement » après le début de l'année, en mars-avril. Les règlements prévoient qu'il est possible d'ouvrir le quart du dernier budget d'investissement hors restes à réaliser. Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter cette décision qui est basée sur le montant des opérations pour 139 217,97 euros, ce qui fait un montant de 41 371,77 euros, c'est-à-dire 25 % de ce montant et sur le même schéma pour 10 342,94 euros pour l'ECP, ce qui représente également 25 % de la dotation 2025 en investissement.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC103 « FINANCES » Crédits de paiement en investissement avant le vote du budget primitif 2026 (Commune – ECP)
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

3. ADMINISTRATION – Convention avec la Mairie de Toulouse pour la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les demandes de titres d'identité (CNI et passeport)

Mme CORTIJO, Maire

Ce dispositif de recueil mobile permet le recueil de manière itinérante des demandes de cartes nationales d'identité et des passeports au bénéfice des usagers dans l'incapacité de se déplacer. Ils ne font pas cela pour tout

le monde, mais seulement pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, en présence d'un handicap et si elles sont résidentes en EHPAD ou en établissement privé. C'était quelque chose qui avait été mis en test l'année dernière. Le test a apparemment été concluant puisque Toulouse Métropole nous demande de repasser cette délibération pour un an. C'est la Mairie de Toulouse qui organise toutes ces tournées. À ce jour, nous n'avons reçu aucune demande de paiement puisque cet exercice a été déjà fait l'année dernière. Nous n'avons toujours pas reçu de demande de remboursement de la part de Toulouse, mais je suppose que l'on ne va pas nous oublier. Avez-vous des questions relatives à cette délibération ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Pouvons-nous avoir une idée du nombre de personnes qui avaient utilisé ce système l'an dernier ?

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons eu une demande honorée en 2024 et trois demandes en 2025. S'agissant du coût :

- un forfait déplacement aller-retour avec dépôt et remise s'élève à 177,50 euros ;
- un forfait dépôt et remise lors d'un déplacement groupé sur la même commune s'élève à 96 euros ;
- un forfait déplacement aller-retour avec dépôt s'élève à 103 euros ;
- un forfait déplacement aller-retour avec remise s'élève à 74,50 euros.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC104 « ADMINISTRATION » Convention avec la mairie de Toulouse pour la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les demandes de titres d'identité (CNI et passeport) Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

4. COMMANDE PUBLIQUE – Achat de logiciels : adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres et le COSAT

Mme CORTIJO, Maire

Ce point avait été abordé en Commission permanente. Plusieurs communes de Toulouse Métropole ont décidé de se constituer en groupement pour procéder à des achats de logiciels informatiques, notamment des logiciels de métier. Nous passons une convention constitutive pour définir toutes les modalités que vous aviez dans les envois de documents. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est quelque chose que nous avons déjà abordé lors de précédents Conseils municipaux sur les modalités de réduire les dépenses. Nous ne pouvons que nous réjouir de participer à des groupements d'achats pour essayer de voir dans quelle mesure diminuer l'achat de ces mêmes équipements par des achats groupés. Par contre, j'aurais aimé une estimation de ce que cela peut rapporter en termes d'achats groupés pour ce qui concerne la Commune de Pibrac, à court terme et à moyen terme. Si on se met dans un groupement, c'est pour pouvoir, à terme, diminuer la dépense correspondante. Pourriez-vous nous donner quelques éléments ?

Mme CORTIJO, Maire

Aujourd'hui, nous signons la convention, donc nous n'avons pas encore acheté. Nous pourrions vous le dire prochainement. Dès que nous aurons des éléments de réponse, nous vous les communiquerons, mais aujourd'hui, comme nous rentrons dans cette convention après ce Conseil municipal, nous ne manquerons pas de faire un point dès qu'il y aura des achats. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

A-t-on une liste de toutes les commandes publiques groupées qui peuvent être faites ?

Mme CORTIJO, Maire

Sur la commune ou sur l'ensemble des communes métropolitaines ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Sur l'ensemble des communes métropolitaines.

Mme CORTIJO, Maire

Il s'agit de :

- fournitures :
 - o d'acheminement d'électricité ;
 - o de gaz naturel ;
 - o d'EPI ;

- de trousse de secours ;
 - de matériel de réanimation ;
 - d'acquisition de véhicules peu émissifs électriques et hybrides ;
 - d'approvisionnement en postes informatiques ;
 - de fourniture de logiciels ;
 - d'achat de fournitures de bureau – c'est ce que nous allons faire ;
 - d'achat de fournitures de bureau, mais pour d'autres fournitures, ce sont des tampons, etc., qui devaient être sur une autre ligne ;
- de travaux :
- prestations de services ;
 - maintenance d'équipements de vidéoprotection urbaine.

C'est tout ce que nous avons passé en groupement d'achat en 2025. Y a-t-il d'autres questions ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pourriez-vous nous communiquer cette liste par mail ?

Mme CORTIJO, Maire

Oui, bien sûr.

Mme THERY, Directrice générale des services

Il faut préciser que les marchés relatifs aux groupements sont en train d'être lancés, donc les attributions pour certains d'entre eux sont en cours.

Mme CORTIJO, Maire

La liste restera identique. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC105 « COMMANDE PUBLIQUE » Achat de logiciels : adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres et le COSAT
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

5. COMMANDE PUBLIQUE – Approvisionnement de postes de travail : adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres, le COSAT et l'Établissement Public du Capitole

Mme CORTIJO, Maire

Ce point concerne toujours de la commande publique, mais pour les postes de travail. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC106 « COMMANDE PUBLIQUE » Approvisionnement de postes de travail : adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres, le COSAT et l'Établissement Public du Capitole
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

6. COMMANDE PUBLIQUE – Achat de fournitures de bureau : adoption d'une convention de groupements de commandes entre Toulouse Métropole et ses communes membres, le COSAT et l'Établissement Public Foncier Local du Grand Toulouse

Mme CORTIJO, Maire

Il s'agit de l'adoption d'une convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau à tarif préférentiel. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Comme vous le savez, nous sommes assujettis à passer par des commandes publiques ou au travers d'un groupement d'achats (UGAP), avez-vous fait le comparatif entre les prix qui seraient pratiqués au travers de ce groupement d'achats ? Est-il lui-même autorisé à passer par des commandes indépendantes de l'UGAP ou directement par l'UGAP ? Quels seront les gains pour la collectivité ?

Mme THERY, Directrice générale des services

En fonction des groupements de commandes, il y a possibilité ou pas de continuer à commander par l'UGAP, en sachant que passer par l'UGAP n'est pas une obligation pour les collectivités et qu'il y a toujours un comparatif

des coûts entre cette plateforme ou d'autres fournisseurs. À la demande de Madame le Maire, les équipes passent par le moins-disant en respectant les règles de la commande publique.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC107 « COMMANDE PUBLIQUE » Achat de fournitures de bureau : adoption d'une convention de groupements de commandes entre Toulouse Métropole et ses communes membres, le COSAT et l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

7. SDEHG – Porter à connaissance du rapport d'activité 2024 du SDEHG

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Nous avons préparé le rapport du SDEHG. Comme vous le savez, nous avons un an de recul puisque c'est l'activité 2024 pour notre Syndicat d'Energie de la Haute-Garonne où, avec Brigitte HILLAT, nous sommes délégués, elle, pour le compte de la Métropole et moi, pour la Commune. Le SDEHG est un des plus gros syndicats du Département puisqu'il est composé de 585 communes. Il est présidé par Thierry SUAUD.

Faits marquants de l'année 2024

Une année pleine en travaux : le SDEHG a consacré 68 M€ à la transition énergétique avec notamment une accélération des travaux d'éclairage public LED++ à hauteur de plus de 42 M€, soit 45 % de plus que l'année 2023 qui était l'année de démarrage. À ce stade, fin 2024, nous étions à peu près à 50 % d'équipement en LED++ sur les 585 communes.

En même temps, en 2024 se sont lancées les premières ombrières avec une première grappe composée de 14 ombrières photovoltaïques pour l'autoconsommation.

L'année 2024 est notamment signalée pour la confirmation de la bonne santé financière et la maîtrise des dépenses courantes, avec toujours un objectif du 100 % LED en 2028.

La distribution d'électricité

Le SDEHG est une concession et confie la gestion de son réseau à Enedis. La concession comporte :

- 540 000 clients ;
- 14 500 kilomètres de réseau basse tension ;
- 10 193 kilomètres de réseau haute tension.

Amélioration de la qualité de l'électricité par le renforcement du réseau : en 2024, 250 opérations d'amélioration ont été conduites, représentant 90 kilomètres de réseaux renforcés.

Intégration des réseaux : le SDEHG a procédé en 2024 à l'effacement de 16 kilomètres pour le compte de 28 communes.

Raccordement au réseau d'électricité : il permet l'alimentation en électricité basse tension pour les équipements publics et les nouvelles habitations uniquement dans le secteur rural. Les usagers privés et publics participent à hauteur de 60 % du coût réel. En 2024, le SDEHG a réalisé 1 010 raccordements.

Éclairage public

Le SDEHG accompagne les équipes municipales pour concevoir et réaliser un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité. En 2024, 41 200 points lumineux ont été rénovés, ce qui représente 80 % d'économie moyenne d'énergie réalisée pour ces opérations. Nous avons un parc de 255 000 points lumineux et 12 300 coffrets de commande. En 2024, 2,3 M€ d'économie ont été réalisés sur ces dépenses d'énergie.

Programme LED++ : il est financé en grande partie par les économies d'énergie. Nous avons pris des délibérations sur ce sujet.

Le SDEHG propose également un programme de rénovation globale des installations d'éclairage public vétustes de plus de 30 ans avec la disparition de toutes les boules que nous avons jusqu'à présent à Pibrac.

Les travaux connexes (feux tricolores, éclairage du terrain de sport non couvert, etc.) sont financés à 50 % par le SDEHG dans la limite de 85 k€.

En 2024, le Conseil départemental a continué à financer ces activités pour un montant depuis trois ans de 1,5 million d'euros.

Transition énergétique

Développement des énergies renouvelables : nouveau programme pour l'installation des ombrières avec une première grappe de 14 ombrières. Ces installations s'inscrivent dans une démarche vertueuse de production et de consommation d'électricité locale qui permet notamment aux communes de réduire la dépendance aux fluctuations du marché de l'électricité. En 2024, 12 études d'opportunité ont été réalisées ainsi que 3 accompagnements en assistance à maîtrise d'ouvrage. Fin 2024, a été ouverte une autre grappe de 15 ombrières, donc nous parlerons à la fin de l'année 2025.

Le SDEHG a lancé en 2024 un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réseau de chaleur de Lherm.

Favoriser le développement de l'électromobilité : le SDEHG est gestionnaire de 108 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) dans le Département. On doit normalement trouver un espace maximum de 15 kilomètres entre chacune de ces infrastructures. La fréquentation a été en baisse en 2023. Nous avons subi, l'augmentation de l'énergie d'électricité de plein fouet. Elle est repartie en hausse en 2024, puisque nous avons augmenté cette activité de 3,7 %.

L'accompagnement des communes pour la rénovation des bâtiments est devenu un élément essentiel de l'activité du SDEHG, notamment par :

- le diagnostic des bâtiments communaux. Le diagnostic est financé à 80 % grâce à la participation du SDEHG. 58 bâtiments répartis sur 32 communes ont été expertisés en 2024 ;
- le programme ACTEE+ Chêne pour lequel nous avons pris une délibération.

Organisation de l'achat groupé d'électricité : depuis 2016, le SDEHG coordonne un groupement d'achat d'électricité pour les sites de puissance supérieure à 36 kVA. En 2024, une campagne d'optimisation tarifaire a été conduite pour le compte du groupement contenant 155 membres pour un total de 2 588 sites.

La qualité de prestations en 2024

Le sondage de fin d'année est tout à fait satisfaisant puisque le taux de satisfaction est de 92 % pour les travaux et de 88 % pour la prestation d'entretien de l'éclairage public.

Indicateurs financiers

L'épargne nette fin 2024 est de 21 M€.

L'excédent global de clôture de l'année 2024 s'élève à un peu plus de 7 M€.

Le taux de réalisation des investissements est de 93 %.

La capacité de désendettement est de deux ans, ce qui veut dire que la dette est remboursable très rapidement.

Dépenses 2024

Les travaux d'investissement représentent 78 % des dépenses.

Focus sur les travaux d'investissement :

- éclairage public : 62 % ;
- renforcement des réseaux : 19 % ;
- raccordements : 8 %.

Recettes 2024

- Part communale de l'accise sur l'électricité : 25 % ;
- emprunts : 19 % ;
- participation des communes : 15 %, soit 13 M€ ;
- excédent capitalisé : 12 %, soit plus de 1 M€.

Focus sur la Commune de Pibrac

Fin 2024, nous avons effectué beaucoup de travaux. L'année a commencé très fortement et s'est étalée entre 2024 et 2025. Il est intéressant que l'on se réjouisse tous collectivement que, fin 2025, nous serons à 96 % de LEDS, c'est-à-dire bien au-delà de la moyenne des communes. C'est un sujet de grande satisfaction puisque la moyenne est à peu près à 60 %. Voilà l'ensemble des travaux qui ont été effectués pour notre Commune, je suis prêt à répondre à vos questions.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC108 « Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne » Porter à connaissance du rapport d'activité 2024 du SDEHG
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

8. INTERCOMMUNALITE – Porter à connaissance du rapport annuel 2025 pour l'année 2024 de la SPL RIN ZEFIL

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Je vais vous présenter une synthèse du rapport annuel de l'année 2024 de la société publique locale, la SPL RIN ZEFIL. Le nom commercial de la société est ZEFIL. Cette entreprise est basée à Toulouse. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité des télécommunications filaires pour le compte exclusivement des collectivités actionnaires (33 communes actuellement). Elle facilite l'accès à la fibre professionnelle et connecte les entreprises et les établissements publics avec un accès à un Très Haut Débit. C'est le réseau fibre professionnel de Toulouse Métropole. Madame MIQUEL-BELAUD, élue métropolitaine, en est la Présidente. L'effectif de ZEFIL est de 10 salariés, dont deux dédiés au SIG (Système d'information géographique).

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres, dont :

- 6 membres de Toulouse Métropole ;
- 1 membre de la Ville de Toulouse ;
- 2 membres de l'Assemblée spéciale qui représentent les 31 communes minoritaires.

Le Comité d'engagement et de contrôle est composé de 4 administrateurs, plus les dirigeants.

Il y a un contrôle interne et externe avec l'appel à un commissaire aux comptes.

S'agissant de l'activité économique et commerciale, le modèle économique est basé sur une double activité pour les actionnaires, les communes et les clients externes avec 40 % du chiffre d'affaires généré par les travaux des collectivités.

L'activité des travaux a atteint son rythme de croisière et ZEFIL est devenu l'intervenant de référence pour les universités, les hôpitaux, Airbus et le CNES. 285 contrats ont été signés en 2024 avec un réseau de 1 317 kilomètres de fibre optique, dont plus de 45 % depuis 2020.

Sur le plan commercial, les signatures en cours ou à venir avec les actionnaires ayant pour objet le raccordement des bâtiments administratifs ou sportifs, les écoles, deux caméras et deux carrefours à feux génèrent une activité conséquente qui correspond à environ 40 % du chiffre d'affaires.

De plus, une expérimentation pour la 5G en cours avec Toulouse Métropole pourrait permettre à la société l'exploitation et la maintenance de ce nouveau réseau radio.

Contrats en cours : délégation du service public pour le réseau RIN M qui est le déploiement du type de réseau de fibre optique utilisé en France. Pour la Ville de Toulouse, le marché est en quasi régie pour les travaux et pour les autres communes, il y a eu 30 contrats de raccordement, de maintenance et de mise en place de caméras.

S'agissant des finances : 1 million d'euros de Toulouse Métropole sont remboursés à 50 % en 2024, aucun dividende n'a été versé en 2024.

La signature avec les actionnaires de marché est conclue sans mise de concurrence, ce sont des marchés in-house, c'est-à-dire qu'ils sont exclus du champ d'application du Code des marchés publics dans le cas de raccordements de bâtiments administratifs, sportifs, écoles, caméras et carrefours à feux.

Dans cette perspective, Toulouse Métropole a cédé une action à chacune des communes membres ou actionnaires, dont Pibrac, à hauteur de 0,5 %, soit une action au même titre que toutes les autres communes, excepté Toulouse à hauteur de 10 % et Toulouse Métropole à hauteur de 90 %.

S'agissant de la situation financière, le chiffre d'affaires est en légère baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires de 160 k€. Le résultat net baisse de 32 % en 2023, impacté par la baisse du chiffre d'affaires et la hausse des coûts de sous-traitance.

La trésorerie s'élève à 3,3 M€, abondée par l'avance de Toulouse Métropole.

Les redevances s'élèvent à 1 029 000 euros fixes, plus 369 k€ variables versés à Toulouse Métropole.

Pour terminer sur une note un peu plus optimiste, pour avoir assisté à l'Assemblée spéciale qui a eu lieu le 18 novembre 2025, ZEFIL a eu une belle année avec plus de 180 commandes au niveau des collectivités.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202512DEAC109 « INTERCOMMUNALITE » Porter à connaissance du rapport annuel 2025 pour l'année 2024 de la Société Publique Locale RIN ZEFIL
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR**

9. INTERCOMMUNALITE – Porter à connaissance du rapport annuel 2024 sur l'eau et l'assainissement

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la marque Eau de Toulouse Métropole est une autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement pour une durée de 12 ans pour la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales.

Gouvernance

Toulouse Métropole est l'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement par le biais de son instance, le Comité métropolitain, piloté par Jean-Luc MOUDENC, qui est le Président de Toulouse Métropole, avec deux opérateurs :

- Veolia, via sa société SETOM pour la gestion de l'eau potable ;
- Suez via ASTEO pour la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales.

Situation hydrologique en 2024

C'est une année proche de la normale avec une pluviométrie proche de celle observée entre 1991 et 2020. Le déficit pluviométrique à l'été 2024 est de 3 % sur l'année à Toulouse, avec un hiver doux, en particulier en février, où cependant, une anomalie de température de plus de 2,8 degrés a été observée.

L'été 2024 a été classé au huitième rang des étés les plus chauds observé depuis 1950 au niveau départemental, avec deux épisodes de canicule du 27 au 31 juillet et du 9 au 11 août. Les mois de septembre et d'octobre sont fortement excédentaires en termes de pluviométrie, ce qui a conduit à une fin d'été précoce. Je rappelle que l'été est le cours d'eau de la Garonne qui est au plus bas. Les prélèvements d'eau sur l'année 2024 sont similaires à ceux de 2023.

Événements marquants en 2024

Tarifification saisonnière : elle a été adoptée le 4 avril 2024 sur le principe d'une tarification équitable, incitative et innovante des services d'eau et d'assainissement applicable au 1^{er} juin dans l'année, avec une augmentation du tarif de 42 % pendant la période d'été par rapport au tarif de référence, et une baisse de 30 % pour les 7 autres mois de l'année. L'objectif poursuivi est la limitation de la consommation d'eau lorsque le niveau de la Garonne est à son seuil critique, c'est-à-dire l'été, sous la base du tarif unique à 3,34 euros/m³. Le tarif saisonnier du 1^{er} juin au 31 octobre est de 4,40 euros TTC/m³ contre 2,60 euros TTC/m³ du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024. Cette tarification s'est accompagnée d'une campagne d'information à destination des particuliers, des bailleurs et des propriétaires des locataires. Pour les sensibiliser à la sobriété des usages et à la distribution gratuite, il y a une distribution gratuite de 30 000 kits d'économie d'eau, Ecobox, qui permettent de réduire jusqu'à 30 % de sa consommation d'eau. Ce dispositif est accompagné de campagnes de sensibilisation auprès des enfants. Tous les liens sont disponibles sur le site de Toulouse Métropole. La tarification saisonnière aurait permis d'économiser 800 000 m³ d'eau, soit une baisse de consommation d'eau potable d'environ 1,5 % sur un an.

Je rappelle qu'un robinet ouvert pendant une minute, c'est 10 litres d'eau consommés et que chaque mégot jeté dans la rue pollue 500 litres d'eau.

Gestion durable des eaux pluviales

Toulouse Métropole continue toujours la même politique avec la poursuite de sa gestion intégrée des eaux pluviales en ne privilégiant plus les réseaux enterrés, mais :

- l'imperméabilisation des sols afin de diminuer le risque d'inondations urbaines ;
- la dépollution des eaux ;
- la recharge des nappes phréatiques ;
- la renaturation dans les bassins à ciel ouvert, comme le bassin qui est en cours de réalisation à Fondes qui est un bassin d'infiltration des eaux pluviales, dont la mise en eau ne se produit que lors d'épisodes pluvieux pour normalement 6 heures.

Je rappelle aussi que Toulouse est une particularité nationale puisqu'il dispose d'un réseau séparatif avec des collecteurs distincts d'eaux pluviales et assainissement sur la métropole, soit 99 % de son réseau, ce qui est exceptionnel. C'est la première ville en France.

Investissements

- Eau potable : au 31 décembre 2023, 182 M€ ont été investis, soit 60 % du budget total prévu sur la période de 2020 à 2031 ;
- Assainissement : 180 M€ ont été investis, soit 46 % du budget total prévu sur la période 2020-2031.

Qualité de l'eau

Selon les normes définies par les autorités sanitaires et par l'Union européenne, l'eau distribuée sur la Métropole est de très bonne qualité avec un taux de conformité microbiologique de 99,83 % et de 100 % de taux de conformité physico-chimique. Sur la Métropole, 3 701 analyses ont été réalisées.

Sont particulièrement surveillés les polluants. L'année dernière, j'avais longuement parlé des PFAS, les polluants éternels, dont les TFA, les nitrates, les pesticides et le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) que l'on trouve dans les conduites en PVC qui sont très surveillées par Toulouse Métropole et remplacées le plus rapidement possible.

Assainissement

Tous les systèmes d'assainissement sont jugés conformes aux prescriptions nationales.

Coût de l'eau

Il est de 3,34 euros, dont 1,73 euro pour la part d'eau potable et 1,60 euro pour la part d'assainissement, soit une augmentation depuis 2020 d'à peu près 0,43 euro. En 2025, il ne serait que de 3,32 euros, mais je n'ai pas pu obtenir de réponse sur la baisse de 0,02 euro qui est peut-être due à la tarification saisonnière.

Données communales

Pour l'eau potable :

- nombre d'abonnés : 3 745 ;
- 1 000 m³ de stockage ;
- linéaire du réseau : 88 kilomètres ;
- 137 poteaux incendie et 2 réserves incendie ;
- consommation en eau potable des abonnés de Pibrac : 423 881 m³ pour 2024.

Pour l'assainissement :

- nombre d'abonnés : 3 345 ;
- linéaire du réseau et ouvrages de collecte : 55 kilomètres avec 2 postes de relevage et de refoulement situés au niveau de Gélis, au bout du Chemin Saint-Roch et route de Sainte-Germaine ;
- curages des réseaux de collecte des eaux usées : 8 219, dont :
 - o 4 732 curages préventifs ;
 - o 661 curages curatifs ;
 - o 2 826 curages préparatoires avant ITV (Inspection télévisuelle) pour exploration des réseaux ;
- 1,6 kilomètre de réseau renouvelé contre 1,4 kilomètre en 2023.

Pour l'assainissement non collectif, il y a :

- 341 installations ;
- 252 contrôles (31 en 2023 et 19 en 2022), avec un taux de conformité de 33 % (48 % en 2023).

Aide fournie par Toulouse Métropole concernant les dépenses relatives à l'eau et à l'assainissement

Elles représentent à peu près 0,8 % du budget des ménages. En 2024, 230 k€ ont été disponibles pour aider les ménages les plus fragiles. Ce sont 420 ménages de la Métropole qui renoncent à une partie de la facture avec la mise en place d'un rééchelonnement de paiement, voire une réduction du montant de leur facture.

Vous avez l'intégralité du document sur le site de Toulouse Métropole. Vous pouvez le trouver avec toutes les informations que vous souhaitez.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci pour cette présentation assez exhaustive. Pourriez-vous nous redonner le nombre de connectés à l'eau à Pibrac ?

Mme CORTIJO, Maire

M. COSTES, Conseiller Municipal

Dans les slides précédentes, vous mentionnez le taux de conformité aux exigences physico-chimiques, mais on mentionne quand même un certain nombre de polluants à surveiller, notamment les PFAS et le TFA (acide trifluoroacétique). Avez-vous des éléments complémentaires ? Là, on dit que c'est surveillé, mais quels sont les niveaux de PFAS que l'on retrouve concrètement dans les eaux ? Y en a-t-il à Pibrac ? Il y a deux choses. Il y a l'eau distribuée qui arrive dans le robinet et il y a les sources puisées et traitées. Le traitement des PFAS étant actuellement très difficile à réaliser, j'ai deux questions. Vous n'avez peut-être pas les éléments, mais il serait intéressant de les avoir. Quels sont les résultats des mesures de PFAS dans les eaux lors de la captation, avant traitement potentiel ? Des PFAS sont-ils relargués dans le robinet des abonnés ? Je dis cela parce que ce n'est pas forcément très simple à mesurer et les normes viennent d'être renforcées. Une étude nationale de l'ANSES indique que 92 % des prélèvements effectués montrent des contaminations assez importantes aux PFAS. J'aimerais avoir un point réel effectif sur la situation à Pibrac.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Le rapport ne comprend pas ce niveau de détail. Par contre, tous les résultats sont conformes à la réglementation en cours. S'agissant des TFA, la contamination de l'eau potable est quasi généralisée en France. C'est le plus répandu des polluants éternels. Dans la dernière étude ANSES dont vous parlez, on a retrouvé plus de 92 % des échantillons d'eau distribuée en France au robinet qui ont été prélevés dans le cadre de la plus vaste campagne nationale. Cela veut dire que l'eau est contaminée partout en France, quel que soit le département, mais elle est en deçà des normes exigées.

S'agissant des nitrates, on sait qu'il y a une problématique.

S'agissant des CVM, Toulouse a mis en place une généralisation de son dispositif de gestion du risque dans l'eau distribuée avec des mesures de court terme que sont :

- les purges, puisque l'on sait qu'il faut purger, car c'est lié aux canalisations en PVC ;
- le renouvellement des conduites d'eau en fonte ou en PC, puisque ce sont d'autres matériaux.

L'ensemble des résultats s'est avéré conforme. Je n'ai pas le détail. Normalement, la norme pour les CVM est de 0,5 µg/l, mais on est entre 0,2 et 0,3 µg/l sur des prélèvements. Je n'ai pas d'autres informations.

Mme CORTUO, Maire
Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Vous avez parlé de la modulation saisonnière de la tarification de l'eau potable. Vous avez donné une économie en m³ d'eau réalisée, mais pouvons-nous avoir une idée de l'impact financier de cette modulation ?

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Je demanderai à Toulouse Métropole, mais pour avoir assisté à la dernière commission, tout est actuellement analysé et nous aurons un rapport pour l'année 2025 sur 2024, surtout qu'actuellement, les rapports sont différents suivant les personnes. Nous l'aurons l'année prochaine. Nous l'avons demandé, mais ils nous ont répondu que c'était beaucoup trop tôt.

M. ROUX, Conseiller Municipal

L'interrogation que j'avais déjà manifestée quand nous avons parlé de ce sujet, c'est que les personnes qui restent en été, ce sont souvent celles qui ne prennent pas beaucoup de vacances et c'est là qu'il y a une augmentation de la tarification de l'eau. Cela peut poser problème. Je pense qu'il faut étudier précisément l'impact social.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Lorsque le sujet a été évoqué par Toulouse Métropole en avril, énormément de problèmes ont été soulevés sur la rapidité de la mise en place de cette taxe et aussi peut-être la pénalisation des personnes qui vivent en ville. Nous n'avons pas encore de chiffres, mais Toulouse Métropole dit que cela n'a pas impacté. Par contre, cela a permis un meilleur usage de l'eau.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Pour compléter et aller dans le sens de ce que dit Brigitte, cela a fait effectivement l'objet d'un grand débat dans les conseils et les commissions de la Métropole. Des personnes mettent en avant les arguments que nous avons d'ailleurs présentés puisque nous défendons nous-mêmes ce type d'argumentaire. Ceci étant, des votes se sont faits à la majorité et donnent aujourd'hui les procédures qui ont été mises en place.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC110 « INTERCOMMUNALITE » Porter à connaissance du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Toulouse Métropole
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

10. INTERCOMMUNALITE – Porter à connaissance du rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Le Syndicat Mixte d'aménagement de la forêt de Bouconne exerce deux compétences à titre principal :

- le centre de loisirs qui, généralement, accueille les enfants les mercredis et les vacances scolaires ;
- la base de loisirs avec l'exploitation des équipements de loisirs disponibles sur ce site touristique, culturel et sportif.

Il exerce ces compétences en lieu et place des communes qui forment cette intercommunalité.

Rappel de la gouvernance

Pour la base de loisirs : Grand Ouest Toulousain et Hauts Tolosans.

Pour le centre de loisirs, vous avez la liste indiquée, dont Pibrac fait partie.

La Présidence de ce syndicat est assurée depuis le 30 octobre par Monsieur François CODINE, Maire de Montaignut-sur-Save. Madame Denise CORTIJO représente évidemment la Commune à partir de cette même date. Les délégués de la Commune depuis le 2 septembre 2020 sont :

- Laurence DEGERS et moi-même (titulaires) ;
- Marion JOUAN RENAUD, Yann KERGOURLAY et Nicolas DELPEUCH (suppléants).

Faits marquants 2024

Base de loisirs

Pour la base de loisirs et les installations payantes, nous avons observé une augmentation conséquente du tennis de 11,36 % et du mini-golf de 9,4 % par rapport à l'année précédente.

L'accueil des groupes à la base de loisirs enregistre :

- une hausse de 8 % de la fréquentation ;
- une hausse de 7 % du nombre d'animations.

Il s'agit en majorité des scolaires qui viennent participer à une animation sport et nature. Évidemment, il semblerait que nous avons été boostés par l'année des Jeux Olympiques cette année.

En ce qui concerne les activités seniors, bien qu'appréciée, la nouvelle activité Marche Nature Culture n'a pas encore trouvé son public, mais c'est tout récent. Nous observons une prépondérance des seniors venant de Toulouse (73 % des participants). Il convient également de préciser que ces activités n'ont commencé qu'en septembre, puisque le Syndicat ne lance les opérations qu'après la réception de l'accord de la subvention de notre Département.

Le nombre de séances est équivalent à celui de 2023, avec néanmoins davantage de tir à l'arc et une légère baisse des autres activités.

Quelques manifestations pour la base de loisirs :

- fête de la forêt le 24 mars ;
- chasse aux œufs de Pâques le 1^{er} avril (179 enfants), cela prend de l'ampleur ;
- portes ouvertes le 21 avril (manifestation reconduite) ;
- journée mycologique le 27 octobre également ;
- rendez-vous de famille le premier dimanche de chaque mois de mars à novembre.

Avec les associations, le syndicat organise :

- la balade musicale en partenariat avec Guitare en Save le 2 juin (nouvelle manifestation) ;

- Octobre Rose le 13 octobre ;
- cani-cross avec le Club des Chiens Actifs Columérins les 16 et 17 novembre.

Faits marquants de la base de loisirs : projet de réhabilitation de la piscine et de la Maison de la Forêt. J'évoquerai la piscine en fin de présentation puisque nous avons eu une demande expresse lors de la Commission permanente. Les avancées du projet ont notamment porté sur :

- l'établissement des études et de la phase avant-projet sommaire ;
- l'élaboration de la phase avant-projet détaillé.

Différents arbitrages ont été rendus.

Diverses autres opérations ont été réalisées en 2024 :

- plantation d'arbres ;
- mise en place du réseau Wifi ;
- installation d'éclairage LED.

Centre de loisirs

Une réflexion pédagogique a été conduite sur l'autonomie de l'enfant et des points d'amélioration ont été identifiés à partir d'un questionnaire qui avait été adressé aux différentes familles. Ce travail spécifique a été conduit sur le thème de l'écocitoyenneté à travers des activités de plein air et des approches « nature », et un certain nombre d'ateliers (potager, cuisine, tri des déchets, compost).

En 2024, un renforcement des mesures de sécurité a été réalisé en termes d'accompagnement, c'est-à-dire d'encadrement par les animateurs.

Depuis dix ans, nous n'avions jamais connu une telle fréquentation du centre de loisirs avec un nombre de journées enfants de 19 379.

Résultats financiers 2024

Ce tableau retrace le budget global. Je ne suis pas allé dans le détail puisque le Syndicat de Bouconne comporte un budget spécifique centre de loisirs et un budget spécifique base de loisirs. Je vous présente la globalité avec quand même un résultat intéressant pour la base de loisirs de 100 469 euros et un léger déficit de 40 k€ pour le centre de loisirs, dû essentiellement à l'effet de tarification des familles. Depuis 2024, le tarif proposé aux familles a été révisé. C'était également une année post-inflation.

Les recettes proviennent essentiellement des produits des services, des dotations et des subventions, notamment celles des communes, mais également du Département et de la CAF.

S'agissant de la dette, le Syndicat est très peu endetté : 11 k€ pour la dette en 2024. Elle s'éteindra en 2031.

Les résultats nets globaux s'élèvent à 499 k€ en fonctionnement et 272 082 euros en investissement.

S'agissant des contributions des différentes collectivités au centre de loisirs, cette compétence est financée à :

- 47 % par la CAF et les familles. Nous avons augmenté la tarification des familles qui était très faible ;
- 53 % par les collectivités membres. La participation de Pibrac s'élevait à 50 572 euros en 2024 puisque nous avons eu la fréquentation la plus lourde en 2023 (4 486 de journées enfants) avec une progression conséquente de 8,67 %. Nous contribuons plus que les autres, mais nous utilisons également plus que les autres.

La base de loisirs est quant à elle financée par la Commune de Montaigut-sur-Save, Toulouse Métropole (principal contributeur à hauteur de 150 k€ en 2024), le Grand Ouest Toulousain et la Communauté de communes des Hauts Tolosans.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2024, le syndicat fournit toutes ses activités avec 13 agents permanents, dont :

- 2 agents en catégorie B ;
- 11 agents en catégorie C.

Ils étaient 14 en 2023. Il y a eu le départ du responsable de la base de loisirs en fin d'année, donc il n'y avait pas eu le temps de le remplacer. Au-delà des 13 agents permanents, il y a 118 agents contractuels pour faire fonctionner le centre de loisirs et la base de loisirs.

Perspectives

Finaliser le projet de réhabilitation de la piscine ;

- projet de la création de la Maison de la forêt. Ce projet est lié à la piscine et suit les évolutions de la situation de la piscine ;
- développer des animations spécifiques aux familles ;
- accentuer le projet pédagogique ;
- entreprendre la sécurisation et la mise aux normes des bâtiments. C'est un long processus. Les travaux vont commencer le 5 janvier 2026.

Focus sur la piscine

Le télescopage de différents éléments font que c'est devenu très difficile. Fin 2023, l'estimation du projet était de 5 M€. Le 3 mai 2024, nous avons reçu l'avant-projet détaillé de la maîtrise d'œuvre. L'évaluation s'élevait à 5 079 000 euros. Conjointement à cet avant-projet détaillé, les diagnostics successifs, techniques et complémentaires réalisés se sont tous avérés pénalisants. La pénalité globale s'élève à 765 k€ :

- 100 k€ pour la démolition et la reconstruction de la dalle dont l'épaisseur était insuffisante ;
- 50 k€ pour la mise en place d'un cuvelage en sous-sol afin d'éviter les inondations ;
- 160 k€ pour la mise aux normes de la station d'épuration non-conforme ;
- 455 k€ suite à la présence d'amiante et pour un revêtement inox.

Fin 2024, l'évaluation s'élevait donc à 5 844 000 euros, soit un écart de 900 k€ à trouver.

Début 2025, en même temps que ces diagnostics défavorables engendraient des besoins de crédits et de financement complémentaires, Toulouse Métropole a réduit sa participation de moitié. Sachant que la loi de finances ne devenait pas très favorable, la situation devenait très difficile et il a été nécessaire de revoir le montant des financements et de réajuster le programme. Ceci est en cours. Nous fléchons un programme avec une réduction TTC de 6,3 M€ à 4,5 M€ TTC. L'hypothèse de travail prévoit :

- la suppression du bassin couvert ;
- la conservation de l'exploitation des bassins extérieurs ;
- le réaménagement des espaces techniques et des espaces animations est nécessaire.

Un nouveau calendrier est prévisible, avec une mise en service de la piscine au printemps 2028.

J'ai favorisé cette dernière partie puisque c'était une question de la Commission permanente.

Mme CORTIJO, Maire
Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Merci pour cette partie, mais quelle serait la part de la Commune dans ce projet ? J'imagine que cela va aussi avoir une incidence sur ce que nous versons globalement. S'il faut trouver des financements, j'imagine que toutes les communes autour participent, donc cela a-t-il une incidence sur la participation ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

La question va être de savoir comment on rembourse l'emprunt puisqu'un emprunt va être nécessaire. Les financements internes ne suffisent pas à financer l'ensemble, même avec les financements des partenaires. La tradition du Syndicat d'aménagement de la Forêt de Bouconne a toujours été de faire le remboursement de la dette au prorata des habitants qui est une règle somme toute assez logique. Puisque ce programme évolue à la baisse, lorsque nous saurons quelle annuité de l'emprunt il reste à rembourser, je serais à même de mieux vous le dire. En général, c'est au prorata du nombre d'enfants qui participent au centre.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai une deuxième question liée à la révision du projet. Suite à la suppression de bassins couverts pour des raisons de coût, quel est l'impact par rapport à la fréquentation qui avait été imaginée ? J'imagine que vous ne le savez pas comme cela, mais l'avantage de cette réhabilitation était aussi d'avoir des bassins couverts par rapport au désengorgement de Colomiers, etc., et par rapport à un autre accès. Aujourd'hui, on se coupe de cette amélioration pour finalement ne faire qu'une réhabilitation de la piscine extérieure.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Ce n'est pas tout à fait que de la réhabilitation puisque le site va quand même être notablement transformé. Effectivement, l'idée de faire une partie couverte est abandonnée pour des raisons tout simplement financières, alors que nous savons pertinemment qu'il y a une demande d'installation de piscines publiques. Vous avez vu le nombre de drames pendant l'été. Nos petits nageurs ne savent justement pas nager. Actuellement, nous sommes

sur la réflexion de faire des bassins aux normes qui vont pouvoir durer 25 à 30 ans plutôt que de privilégier toute la saison. Les questions de capacité de fréquentation ont été étudiées et c'est pour la raison évidente que le programme est revu à la baisse. Avec Madame le Maire, nous allons donner la réflexion qu'il est peut-être dommage de ne pas couvrir. C'est ce que vous dites ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, cela mérite étude, on ne peut pas répondre comme cela. On parle des petits, mais pas seulement puisque cet été, des communes voisines qui avaient des piscines ont été amenées à les fermer, notamment Léguevin. Cela signifie qu'il y a quand même une baisse sur l'emprise locale et une demande croissante. Dans un contexte où on est sur plusieurs communes, le coût, c'est bien, mais pensons à l'utilité à venir pour les usagers. Réfléchissons peut-être au financement autrement.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Vous avez raison, Madame BASQUIN. Vous avez bien vu que je parlais de télescopage. Au moment où le besoin est vraiment important, les financeurs ne sont plus au rendez-vous. Ils ont leurs problématiques, mais en tout cas, Toulouse Métropole a divisé sa participation par deux.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il ne faut pas être réducteur en disant que ce n'est que la Métropole. C'est un effet boule de neige puisque la Métropole est amenée à couper suite à ce qui lui a été coupé par ailleurs.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

J'ai bien dit qu'ils ont probablement leurs problèmes. C'est le résultat qui compte et c'est pour cela que je parle de télescopage. C'est vraiment très mal venu.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Mon point global est que, dans la réduction des coûts, il ne faut pas perdre de vue les enjeux et ce pour quoi on fait cette piscine ou ce pour quoi cette piscine a une utilité.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Nous transmettons, Madame BASQUIN.

Mme CORTIJO, Maire

Vous avez raison. Nous transmettons. Nous y allons demain soir. Nous nous sommes un peu insurgés sur la décision de Toulouse Métropole de baisser les dotations puisque, vous avez entendu les chiffres, beaucoup de Toulousains viennent à ce centre de loisirs. Nous sommes bien évidemment montés au créneau. Après, c'est la décision collective de toutes les communes qui adhèrent à ce syndicat, mais nous le ferons effectivement remonter parce que nous sommes bien d'accord. Il est sûr que les communes n'ont pas les mêmes budgets. Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Pour compléter ce que dit Odile BASQUIN, depuis plusieurs années, j'ai été pas mal en contact avec la base de loisirs et j'ai constaté que des responsables arrivent avec beaucoup de projets et de perspectives, mais restent en moyenne un an et demi à deux ans, en particulier la dernière responsable qui était maître-nageur et qui avait été recrutée quasiment spécialement pour mettre en place ce projet de piscine, et ne voyant pas la piscine arriver, elle s'est découragée et a demandé sa mutation pas très loin puisqu'elle habite dans la région.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je ne sais pas où vous avez entendu ces informations, mais nous n'avons pas eu ce genre d'informations. Il est difficile de porter des jugements sur les agents et sur ce qu'ils font. C'est leur choix de changer de collectivité et ce n'était pas du tout en lien avec la piscine parce que de toute façon, quand elle est arrivée, la piscine ne fonctionnait pas et c'était déjà dans les études, etc. Je pense que vous n'avez pas de très, très bonnes informations, Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

J'ai été correspondant de presse pendant plusieurs années et j'ai toujours vérifié mes informations.

Mme CORTIJO, Maire

Merci Monsieur ROUX. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je voulais revenir sur quelques propos qui ont été donnés. Sur la justification de la piscine en elle-même, on n'y revient pas, cela a été exprimé par Odile BASQUIN, il y a certainement nécessité d'avoir ce type d'installation dans la région. Il faut le faire avec des montages financiers qui permettent de le réaliser et être effectivement réaliste et pragmatique. Je veux bien qu'on ait de la fougue pour lancer, à grand coup de publicité, de dire : « Je vais faire une piscine couverte, ne vous inquiétez pas, braves gens, dormez tranquilles, on va la faire ». Il n'en reste pas moins que, nous le savions depuis le début et nous avons attiré votre attention sur cette opération, sachant que, comme vous l'avez rappelé, Monsieur PAYAN, les finances du Syndicat mixte de l'aménagement de la Forêt de Bouconne montrent 272 k€ de fonctionnement par an et ne permettent pas de réaliser un tel projet. Elles ne le permettent pas doublement parce que si nous le faisons, même si nous faisons un emprunt, ce serait autant d'argent que nous ne pourrions pas emprunter à Pibrac pour doter Pibrac des équipements nécessaires. Il faut arrêter de raconter des sornettes aux Pibracais. Quand on peut le faire, on dit : « On le fait », mais quand on ne peut pas le faire, il faut être cohérent et dire : « On ne peut pas le faire ». Je regrette véritablement qu'il n'y ait jamais eu de proposition d'un plan de financement à la hauteur.

Deuxièmement, j'avais attiré l'attention, en son temps, sur les coûts de fonctionnement en régime permanent de cet équipement parce que c'était un des éléments importants. Le projet qui avait été mentionné au tout début mettait en exergue un déficit chronique. On m'avait répondu : « On l'assume, on aura un déficit chronique ». Avant d'aller plus loin sur cette opération, il est urgent de se poser et de regarder la réalité en face. Si on peut le faire, on le fait. Si on ne peut pas le faire, il faut dire clairement que ce ne sera pas possible et qu'on ne le fera pas dans les conditions économiques et financières actuelles.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur COSTSES. En définitive, que faisons-nous ? La faisons-nous ou pas ? J'ai dit qu'il fallait la faire, mais vous me dites : « Attention, il y a les budgets ». Que faisons-nous ? Vous avez raison, quand on parle de projet, quand on ne peut pas faire, on ne fait pas. Nous avons d'ailleurs un bel exemple sur la Commune. Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Cet été, j'ai été une des personnes âgées qui a désespérément cherché une piscine ouverte, donc je suis allé en particulier à Léguevin et il est marqué que c'est à cause d'un aspect financier et paiement du...

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur ROUX, je vous arrête tout de suite, nous sommes ici à Pibrac et nous n'allons pas parler de la Commune de Léguevin.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Il y a aussi un problème d'incivilités et les maîtres-nageurs ne sont pas faits pour faire la police dans les piscines. Il faut prendre en compte tous ces éléments. Sachant qu'une piscine couverte attire énormément de monde, si on n'a pas un projet réfléchi à l'avance, on va à la catastrophe et on ne peut que constater que c'est ce qu'il s'est passé puisque ce projet de piscine couverte a été annoncé deux fois. Il a été annoncé une fois au moment de l'élection municipale précédente, puis abandonné à cause du Covid et il a été repris après. Cette piscine annoncée par deux fois n'a pas été réalisée par deux fois.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur ROUX. Je mets aux voix. Nous votons pour avoir pris connaissance du projet. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC111 « INTERCOMMUNALITE » Porter à connaissance du rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

11. FINANCES – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Adoption du rapport – année 2025

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Vous avez à l'écran la séance du 3 novembre 2025 de la CLECT qui a été consacrée à quelques modifications de l'attribution de compensation. Chaque commune va délibérer. Il y avait quatre points à l'ordre du jour. Nous les verrons assez rapidement les uns après les autres puisqu'au total, l'attribution de compensation de notre Commune n'a pas évolué. Cela va concerner essentiellement d'autres communes.

Modification d'attribution de compensation dans le cadre de l'exercice de la compétence « voirie »

Rappel sur les modalités de calcul des enveloppes d'espace public

C'est le même rappel que lorsqu'on fait un transfert de compétence où on arrête la comptabilité, on regarde les trois dernières années et on fait la soustraction entre les recettes et les dépenses. Le service est transféré et les charges de la commune concernée sont déduites de l'attribution de compensation.

Depuis 2009, date du transfert de la compétence voirie, les enveloppes locales peuvent être ajustées à la demande des communes :

- dans le cadre d'une majoration pérenne afin d'accroître la capacité d'investissement équivalent via la retenue sur l'attribution de compensation ;
- dans le cadre d'un financement de projet.

Ajustement dans le cadre de la mise en œuvre d'un fonds de concours

Là, il s'agit des communes d'Aussonne et de Seilh. Elles peuvent obtenir un fonds de concours dans le cadre d'un développement d'une structure à construire. L'ajustement se fait bien évidemment sur l'attribution de compensation, soit en une seule fois, soit par un lissage. C'est un petit peu comme si on faisait un emprunt. Le taux d'intérêt en frais de gestion serait de 2 % et il y aurait des frais à hauteur de 7 % de l'enveloppe locale. Ce sont quand même des frais conséquents. Au titre de 2025, nous avons examiné deux fonds de concours à cette commission. Ce sont les communes d'Aussonne et Seilh qui ont été concernées, et la CLECT a donné un avis favorable.

Ajustement de l'attribution de compensation dans le cadre des dispositions liées à la fiscalité de l'urbanisme, pour les Projets Urbains Partenariaux (PUP)

Au titre de 2025, nous avons donné un avis favorable pour deux PUP pour la Commune de Castelginest et pour un PUP pour la Commune de Gratentour.

Ajustement de l'attribution de compensation dans le cadre du transfert de la compétence « Abris de voyageurs »

Depuis 2014 et la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles), la compétence en matière d'abris voyageurs a été dévolue aux métropoles. Des délibérations ont été demandées aux communes pour acter ces principes lorsqu'une commune est concernée. Là encore, nous ne sommes pas concernés par ce dispositif, mais nous sommes soumis au vote. La Métropole exerce cette compétence depuis le 2 août 2023. C'est important parce que certaines communes avaient déjà des abris en gestion avant 2023. Le plus simple est quand cela vient après puisque c'est directement en patrimoine Métropole.

La Métropole exerce donc cette compétence depuis le 2 août 2023, soit depuis le début du contrat de concession de service conclu avec l'entreprise JC Decaux pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des abris voyageurs sur l'ensemble du territoire.

S'agissant des conséquences financières du transfert de compétences, on fait un calcul charges moins recettes et on transfère à la Métropole. Si les charges sont supérieures, la Métropole va les déduire de l'attribution de compensation.

Modalité d'adoption des attributions de compensation

La méthode d'évaluation validée par la CLECT a été un peu différente du cadre général, puisqu'il a été choisi de plutôt verser sur les procédures dérogatoires ou dites libres. Lors d'un transfert de compétence, la procédure peut être utilisée lorsque l'évaluation est hors délai. C'était le cas. Des communes comme Pibrac avaient des concessions. Tout cela a traîné et finalement, on est obligés de prendre un dispositif dérogatoire plutôt que le droit commun. Il est donc proposé d'opter pour cette procédure.

Les modes de gestion recensés

Trois modes de gestion sont recensés :

- les abris voyageurs en gestion directe par les communes ;
- les abris voyageurs en délégation (soit Tisséo, soit à d'autres délégataires pour certaines communes) ;
- les abris voyageurs dont la gestion est déléguée à un opérateur privé, généralement dans le cadre d'un contrat de concession portant sur l'ensemble du mobilier urbain.

Au regard des différentes gestions, il a été acté qu'au lieu de prendre les recettes sur les trois dernières années, on ne retenait que les recettes de la dernière année parce que l'activité est finalement assez faible.

Les spécificités de ce transfert

Ont été analysées les communes de Cugnaux, Colomiers, Blagnac et Balma, qui ont été intégrées au contrat de la Métropole en date du 2 août 2023 alors que chacune avait des dates de début de concession antérieures.

Les communes de Colomiers et de Blagnac ont la charge de l'appel de la TLPE jusqu'au terme du contrat. On peut donc avoir le transfert, mais conserver quand même la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure).

Le document comprend un tableau général où on peut constater que notre Commune, Pibrac, a 16 abris voyageurs qui lui appartiennent, dont 8 sont en gestion déléguée à Tisséo.

Ajustement d'attribution de compensation liée à l'organisation des vélos libre-service.

Il existe un circuit et une station libre-service que si le privé n'est pas capable d'offrir ce service. Ce n'est pas de la concurrence, c'est qu'il n'y a pas de service au niveau du privé et la Métropole, dans sa compétence, prend la relève. Elle verse à son concessionnaire, Tisséo Collectivités, une entité qui a été créée pour cela, une contribution annuelle révisable parce qu'on est partis un petit peu de l'inconnu. Le point de départ a été de fixer les dépenses à 17 k€ par station, mais en retranchant 75 % des recettes encaissées.

Sur le territoire métropolitain, 400 stations ont été implantées depuis le 1^{er} septembre 2024 pour une charge nette de 3,5 M€.

À partir de ce modèle, les communes qui voudraient également rentrer dans cette activité de service public de location de vélos libre-service, comme Colomiers qui est pratiquement en train de le faire, la base de l'équilibre et de la révision est estimée à 8 800 euros par station.

Services communs entre Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse – modification de l'attribution de compensation de Toulouse

Les services communs entre Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse partent d'un bon principe puisqu'ils travaillent tantôt pour l'un et tantôt pour l'autre. Par conséquent, la Ville de Toulouse doit payer ce service.

Nous avons examiné les services communs pour quatre services de la Métropole :

- la gestion immobilière ;
- le service de l'aménagement ;
- les ressources humaines ;
- les moyens généraux.

Pour la première révision, la provision qui avait été arrêtée en 2024 était de 37 792 482 euros. Comme il a été réalisé 38 037 884 euros, nous enverrons – ou c'est peut-être déjà fait – un titre de recettes à Toulouse pour verser la différence de 245 k€.

Le calcul a été fait en prévisionnel 2025-2026 avec une provision du 1^{er} octobre au 31 décembre de 10 101 839 euros et une réalisation de 26 786 756 euros, soit un total de la provision de 36 888 585 euros. La retenue sur attribution de compensation définitive s'élève à 37 133 197 euros.

Synthèse de l'actualisation des attributions de compensation 2025 et suivantes selon le résultat de cette CLECT

S'agissant de Pibrac, les montants sont de 1 778 137 euros. Cela pourrait être modifié à l'avenir, mais pour l'instant, cela n'a pas bougé.

S'agissant de Toulouse, le montant du prélèvement des services communs est de -37 133 997 euros.

Il s'agit ici de voter la délibération et les avis du rapport de la CLECT.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC112 « FINANCES » Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Adoption du rapport – année 2025
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

12. ADMINISTRATION – Acceptation d'un don de mobilier de bureau par l'association Simon de Cyrène

Mme CORTIJO, Maire

L'association Simon de Cyrène nous a demandé si nous souhaitions du mobilier puisqu'ils changeaient leur mobilier. Nous avons accepté et avons reçu un don de :

- huit bureaux ;
- une table ;
- cinq chaises de bureau ;
- deux bancs pliables ;
- douze caissons.

Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Qu'allez-vous en faire ?

Mme CORTIJO, Maire

Nous allons les répartir dans les bureaux. Nous avons quelques mobiliers vétustes et ce mobilier est très, très propre. Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Délibération n° 202512DEAC113 « ADMINISTRATION » Acceptation d'un don de mobilier de bureau par l'association Simon de Cyrène
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

13. ENVIRONNEMENT – Plantation d'une haie dans le cadre du projet Sensibilis'haie mené par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Il s'agit de répondre à une proposition de la Fédération Nationale des Chasseurs qui lance le projet Sensibilis'haie. Le but est de favoriser l'implantation d'une haie d'arbres variés et adaptés au territoire de la Commune. À la suite des remembrements des années 50 et 60 qui étaient adaptés aux nouvelles techniques d'exploitation agricole, on a largement agrandi les champs et supprimé beaucoup de haies. Au-delà d'être des défenseurs de la nature, les chasseurs sont aussi intéressés par le peuplement de petit gibier et qui dit suppression de haies dit aussi suppression du petit gibier, comme la perdrix rouge.

Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie. Ils vont nous aider à planter des haies. Ils offrent en même temps un guide pédagogique et méthodologique pour planter les haies et les entretenir par la suite. Ils nous donnent également un certain nombre de clés pour engager et gérer les linéaires de haies.

Ce projet représente également une action commune au service de la biodiversité. Les petits passereaux et un certain nombre d'insectes peuvent rester dans nos champs dans la mesure où ils peuvent s'abriter et être à l'abri des prédateurs dans les haies.

Pour Pibrac, la Fédération Nationale des Chasseurs a proposé la plantation d'une haie de 50 mètres, de sensibiliser les citoyens à la probabilité de la disparition des haies et de nous accompagner pour la mise en œuvre de cette opération. Nous allons bénéficier d'une cinquantaine de plants fournis et payés par Sensibilis'haie, mais nous avons la charge d'en assurer les plantations. Ils nous recommandent de faire appel à des bénévoles et c'est ce que nous ne manquerons pas de faire pour que ces haies soient plantées dans les mois qui suivent puisque les mois d'hiver sont propices à la plantation des arbustes.

Le lieu choisi est en lisière de la voie qui amène à la ferme maraîchère. Il fait une cinquantaine de mètres.

Madame le Maire va vous demander l'autorisation de signer la charte qui représente notre engagement dans les conditions que je viens d'indiquer.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Quelle est la nature des haies ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Tout un répertoire est fourni par les chasseurs et surtout l'association Sensibilis'haie. Ce sont des haies très variées, adaptées au terrain puisqu'ils ont fait des études concernant notre territoire. Ce sont des arbustes, ce ne sont pas des arbres de haute futaie.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je vais compléter parce que nous avons partagé ce travail ensemble avec Honoré NOUVEL. Ce travail est aussi en partenariat avec Arbres & Paysages d'antan. C'est financé par la Fédération de chasse et l'Office de la biodiversité. Ils travaillent avec Arbres & Paysages d'antan qui sont venus sur le territoire, qui ont fait une analyse en fonction de l'existant. Les plans qui vont être placés, ce ne sont pas des petits plans de faible taille, on est déjà entre 50 cm et un mètre, donc ce sont des végétaux qui seront conséquents et qui vont vite démarrer. Ce sont les spécialistes d'Arbres & Paysages d'antan qui font la détermination des plans qu'ils vont acheter. Ils regroupent les achats avec les différents lieux où ils font des plantations en fonction de la nature des territoires et de l'exposition. Ils sont venus sur place, ils ont vu que c'était plat, vent, etc. Ils ont pris en compte tous les paramètres techniques pour faire le choix.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC114 « ENVIRONNEMENT » Plantation d'une haie dans le cadre du projet sensibilis'haie mené par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

14. MEDIATHEQUE – Contrat de cession d'un spectacle « Juste une fille »

15. MEDIATHEQUE – Contrat de cession d'un spectacle « Granita et le bazar des émotions »

16. MEDIATHEQUE – Contrat de cession d'un spectacle « La pomme et le papillon »

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Ces trois points concernent des contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles qui seront présentés à la médiathèque, au début de la saison à partir de janvier. Ces trois spectacles aux sujets variés sont de trois compagnies différentes et visent trois tranches d'âges de notre jeunesse :

- « Juste une fille » qui aura lieu le 16 janvier pour les plus de 14 ans. Il porte sur la place des filles dans la société ;
- « Granita et le bazar des émotions » qui aura lieu le 18 février pour les 5 ans et plus. Il porte plus sur les émotions ;
- « La pomme et le papillon » qui aura lieu le 15 avril pour les tout-petits dès 6 mois. Il porte sur l'environnement et le développement d'un petit ver dans une pomme.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je vais les faire voter un par un. S'agissant de la première délibération concernant le spectacle « Juste une fille », qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202513DEAC115 « MEDIATHEQUE » Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle : « Juste une fille »
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

S'agissant de la deuxième délibération concernant le spectacle « Granita et le bazar des émotions », qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC116 « MEDIATHEQUE » Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle : « Granita et le bazar des émotions »
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

S'agissant de la troisième délibération concernant le spectacle « La pomme et le papillon », qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC117 « MEDIATHEQUE » Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle : « La pomme et le papillon »
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

17. MEDIATHEQUE – Convention avec l'association le Festival du livre de Jeunesse Occitanie

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Il s'agit d'une convention passée avec l'association Le Festival du livre de la jeunesse Occitanie pour un atelier qui aura lieu aussi à la médiathèque. Cet atelier s'appelle « Les insectes, qui s'en tamponne ? », il sera animé par un illustrateur qui s'appelle Guillaume RUFFAULT et aura lieu le 21 janvier de 14 h à 16 h.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC118 « MEDIATHEQUE » Convention avec l'association le Festival du livre de jeunesse Occitanie
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

18. MDC-CENTRE SOCIAL – Convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et l'Opéra national du Capitole pour l'organisation d'un atelier participatif « Chanter en chœur et en famille »

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Nous revenons vers vous dans le cadre des actions culturelles menées par Toulouse Métropole et des dispositifs dont on peut faire bénéficier la Ville de Pibrac grâce au travail de nos services que je souligne et que je remercie qui vont toujours chercher les dispositifs et qui sont très à l'écoute pour nous en faire profiter. Nous allons avoir un atelier participatif qui va s'intituler « Chanter en chœur et en famille ». Nous aurons la chance d'accueillir à Pibrac cet atelier de découverte du chant choral qui sera animé par Gabriel BOURGOIN, le chef de chœur de l'Opéra national du Capitole.

Les familles apprendront à chanter des extraits d'une œuvre sélectionnée par le chef de chœur en fonction de la programmation qu'il aura déterminée. C'est une activité famille à partir de dix ans pour un groupe de 20 à 50 personnes. La date de cet événement sera le samedi 30 mai à 17 h 30 environ. Cet atelier va durer environ deux heures et sera proposé dans la Maison des Citoyens.

Nous adhérons à chaque fois qu'il y a des dispositifs de ce type en partenariat avec la Métropole. Je vous rappelle que nous avons eu l'exposition « L'effet Matilda » et, dans le même cadre, une visite à La Halle des Machines. Je crois me souvenir que vous aviez demandé à avoir un petit bilan de cet événement lors du dernier Conseil municipal. Pour votre information, dans le cadre du dispositif précédent, avec la visite à La Halle des Machines, 28 personnes étaient parties. La typologie du public était des familles avec grands-parents et petits-enfants, dont des familles issues :

- de la Maison des Citoyens ;
- du Relais petite enfance ;
- du Conseil municipal des jeunes ;
- du Contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Cette première visite était une belle opportunité pour eux. Je crois que cela a été une journée mémorable. Ils ont fait un atelier et ont imaginé l'histoire du gardien de Pibrac avec un dragon.

Nous repartons avec ce nouveau dispositif « Chanter en chœur et en famille ». Par cette délibération, nous vous proposons d'approuver la participation de la Ville de Pibrac à ce dispositif et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Toulouse Métropole et la Ville de Pibrac.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Laurence. Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Il me semblait avoir vu dans la délibération que cela durait une heure, mais vous venez de dire deux heures. Pouvez-vous vérifier ? Une heure me semblait un peu court.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Dans la délibération, c'est deux heures et dans la convention, c'est exactement...

Mme CORTIJO, Maire

« Le 30 mai pour une durée d'une heure ».

M. ROUX, Conseiller Municipal

Une heure me semblait un peu court.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Dans la convention, ils ont mis une heure.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Je suppose qu'il n'y a pas de faute d'orthographe, il est noté « Chanter en cœur et en famille », il n'y a pas de H à cœur.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Oui, c'est le titre, bien sûr.

Mme CORTIJO, Maire

Pour votre information, la convention est une convention de Toulouse Métropole que nous ne pouvons pas modifier. S'ils font deux heures, ils feront deux heures, ce ne sera pas mal. Souhaitez-vous des informations complémentaires ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC119 « MDC-CENTRE SOCIAL » Convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole pour la participation de la Maison des Citoyens au dispositif « Actions culturelles en métropole / Saison 2025-2026 » / action « Chanter en chœur et en famille ».
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

19. PERSONNEL – Adhésion au nouveau contrat d'assurance statutaire 2026- 2029 – Commune et ECP

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Le CDG31 a réalisé la mise en concurrence du nouveau contrat groupe d'assurance statutaire pour la période 2026-2029. Le contrat groupe a été attribué au groupement Willis Towers Watson et CNP. La Commune souhaite souscrire aux garanties suivantes :

- décès ;
- accidents et maladies imputables au service ;
- accidents de travail et maladies professionnelles ;
- accidents et maladies non imputables au service ;
- congés de longue durée et congés de longue maladie ;
- maternité.

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC et pour les agents affiliés à la CNRACL, les adhésions de chacune des deux couvertures sont totalement indépendantes.

Le taux d'indemnisation des indemnités journalières sera à hauteur de 90 %.

Le contrat groupe est prévu pour une durée de quatre ans, mais chaque collectivité peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de deux mois.

Cette délibération a été également soumise à l'avis du Conseil d'exploitation de l'Établissement Culturel Public de Pibrac.

Les couvertures et les conditions sont détaillées dans la délibération.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est quelque chose dont nous avons discuté à plusieurs reprises. C'est une assurance volontaire. A priori, il n'y a que des sommes minimales sur le budget de la Commune, donc il n'y a pas de problème budgétaire associé à cette délibération.

Mme CORTIJO, Maire

Non.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Mais c'est bien de le rappeler.

Mme CORTIJO, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC120 « PERSONNEL » Contrat Groupe Assurance Statutaire 2026/2029 - Commune et ECP
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

20. PERSONNEL – Jours de fermeture des services communaux 2026

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Au regard du calendrier 2026, il est proposé que la Mairie puisse être fermée trois jours et la médiathèque quatre jours avec obligation pour l'ensemble des agents de poser des jours de congés aux jours de fermeture correspondants.

Pour les services de la Mairie :

- le vendredi 2 janvier 2026 ;
- le 15 mai 2026 (Pont de l'Ascension) ;
- lundi 13 juillet 2026.

Pour la médiathèque :

- le vendredi 2 janvier 2026 et le samedi 3 janvier 2026 matin ;
- le vendredi 15 mai 2026 et le samedi 16 mai 2026 matin (Pont de l'Ascension) ;
- lundi 13 juillet 2026.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du CST du mois dernier.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC121 « PERSONNEL » Fermeture de la Mairie et de la médiathèque en 2026
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

21. PERSONNEL – Mise en place de la prime IFCE

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Cette délibération institue l'IFCE (Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour les Élections) pour les agents exclus du bénéfice des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires et participant à l'organisation de scrutins électoraux. Les agents concernés sont des agents de catégorie A qui seront informés par le service RH de la mise en place de cette indemnité. Le montant de l'indemnité est fixé par les textes réglementaires en vigueur. Le CST a également donné un avis favorable pour l'institution de cette indemnité.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Puisque cela a été discuté en CST, il convient de préciser qu'il s'agit de travaux complémentaires qui s'effectueront pendant les week-ends.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Les élections ont souvent lieu le dimanche.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Oui, mais il faut le préciser parce que vous avez aussi parlé de travaux préparatoires, donc cela permet de couvrir les travaux effectués en complément durant la période des élections et non le travail normal de préparation des élections effectué par les agents. Je crois que c'est bien de le préciser.

Mme CORTIJO, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC122 « PERSONNEL » Mise en place de la prime Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

22. PERSONNEL – Mise en place de l'indemnité de maniemnt de fonds

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il est proposé d'instituer une indemnité de maniemnt de fonds au profit des personnels chargés des fonctions de régisseur. Cette indemnité sera versée au suppléant lorsque ce dernier assure le remplacement du régisseur titulaire. Le montant des indemnités est encadré par des textes comme précisé dans la délibération. La collectivité dispose de cinq régies. Auparavant, cette indemnité existait déjà, mais était englobée dans le RIFSEEP. Elle est dissociée pour cadrer les choses et surtout pour que ce soit beaucoup plus clair lorsqu'un suppléant exerce les fonctions de régisseur.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC122 « PERSONNEL » Mise en place de la prime Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

23. PERSONNEL – Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit de créer un emploi non permanent d'adjoint technique ou de technicien pour faire face à un accroissement d'activité pour une durée de douze mois. Cet agent assurera les fonctions de responsable des bâtiments à temps complet.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Actuellement, en France, on cherche toutes les possibilités d'économie budgétaire et je me demande s'il n'y avait pas d'autres solutions que de recruter un emploi sur douze mois.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Non. Un agent part en disponibilité, on ne le remplace justement pas, mais on prend une personne sur douze mois pour compenser cette perte de ressource. Ce sera un accroissement temporaire d'activité puisque cette personne est partie. Il faudra effectuer son travail.

M. ROUX, Conseiller Municipal

J'ai été fonctionnaire pendant de longues années, ce cas se présentait quelquefois et on essayait de répartir l'activité sur plusieurs personnes.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Mais là, ce ne sera pas possible au vu de la charge des services techniques qui sont déjà bien saturés.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? (*Trois abstentions*) Je vous remercie.

***Délibération n° 202512DEAC124 « PERSONNEL » Création d'un emploi non permanent - accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23.1° du Code général de la fonction publique)
Délibération approuvée à l'unanimité avec 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. COSTES, M. ROUX et Mme NICOLAÏDES)***

24. PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs et suppressions de postes

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Suite à des mouvements de personnel (mutations, disponibilités, détachements, départs en retraite), à des avancements de grade, à des promotions internes et des nécessités liées à la réorganisation des services, le tableau des effectifs a été modifié. Le CST du 12 novembre a donné un avis favorable à la fermeture de postes.

Un certain nombre de postes vont être fermés. Je ne vais pas tout détailler, mais l'indiquer par filière :

- filière administrative : fermeture de 15 postes à temps complet et de 1 poste à temps non complet ;
- filière technique : fermeture de 23 postes à temps complet et de 4 postes à temps non complet ;

- filière police municipale : fermeture de 2 postes à temps complet ;
- filière animation : fermeture de 2 postes à temps complet ;
- filière culturelle : fermeture de 2 postes à temps complet.

Ce qui amène le tableau des effectifs à un total de 84 emplois pourvus.

Pour répondre à votre question de la Commission permanente, Monsieur COSTES, il y a 7 contractuels parmi ces 84 emplois.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il faut aller jusqu'au bout des séances précédentes. Merci pour le récapitulatif. On y est ! Mieux vaut tard que jamais.

Mme CORTIJO, Maire

On avait dit fin d'année !

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais...

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Nous avons dû repasser une délibération puisque ce n'était pas bon pour les promotions. Nous vous l'avions expliqué au Conseil municipal précédent.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais ce n'est pas ce que je remets en question. Par contre, il n'y a toujours pas de totaux sur les documents que vous nous donnez.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

C'est écrit en bas.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Au global, non.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Si, c'est marqué en bas : « Total effectif : 84 emplois pourvus », c'est dans la zone grise.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais il y a quand même un jeu de piste à résoudre dans les changements. Il y a effectivement les annulations, mais on a aussi des rédacteurs... Beaucoup de lignes ont changé, si on veut bien regarder là où vous avez fait. Ma question est de savoir si vous pouvez nous donner aussi la philosophie globale des ressources humaines par rapport à ces postes et là où sont les ressources. Il y a les filières, mais c'est juste pour que l'on comprenne aussi comment ont été restructurés ou structurés certains services. On est quand même passé à 110, 130 et 120 pour finalement 85. Pourquoi 85 ? C'est finalement bas par rapport à toutes les étapes passées dernièrement, même si j'ai bien compris les évolutions, les grades et les changements. Il est noté 84 postes, mais il y en a encore deux en attente. J'imagine que vous ne voulez pas les supprimer.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Un poste est prévu pour le régisseur du TMP pour lequel nous avons passé la délibération au dernier Conseil municipal. Les recrutements ne sont pas encore faits compte tenu du temps de publication.

L'autre poste correspond à un poste aux espaces verts pour lequel nous avons aussi passé une délibération, mais pour l'instant, il n'y a personne sur le poste titulaire.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Reformulé autrement, est-ce que selon vous ces 86 postes correspondent aux besoins de la Commune ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Oui, pour l'instant, cela correspond aux besoins de la Commune. Nous avons fait le choix de ne pas laisser de poste vacant et de réouvrir si besoin, par exemple si quelqu'un s'en va. Actuellement, cela répond aux besoins

de la Commune. C'est pour cela que nous n'avons pas laissé de poste vacant, à part les deux recrutements qui sont en cours.

Mme CORTIJO, Maire

Voulez-vous ajouter quelque chose, Madame la DGS ?

Mme THERY, Directrice générale des services

Comme l'a évoqué Madame TARQUIS, les ouvertures et les fermetures de postes ont été établies en fonction des besoins de la collectivité. Il a été fait le choix de ne pas laisser de postes ouverts puisque, comme cela a été indiqué en Commission permanente, il fallait avoir les postes budgétaires correspondants. Le choix a aussi été fait par rapport aux besoins éventuels identifiés de vous proposer en Conseil municipal les délibérations adaptées. Comme cela a aussi été évoqué à plusieurs reprises en CST, cela fait suite à la réorganisation des services, avec la mise en place d'un organigramme, avec la création de pôles (pôle territoire, pôle vie locale) et tout ce qui est renfort des équipes à la Maison des Citoyens puisqu'il y avait des services où l'activité avait été baissée. L'ensemble a été établi avec des comptes d'activités et des appels. Tout a été fait sur la base de chiffres, d'analyse et de concertation entre les différents responsables de services et les responsables de pôles.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Vous avez parlé de contractuels tout à l'heure, j'en ai 5 et vous ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

7.

Mme THERY, Directrice générale des services

Ce sont bien des contractuels qui ont été recrutés sur des emplois permanents. Comme cela est précisé dans chaque délibération, il y a un recours aux contractuels puisqu'il n'y a pas de possibilité de recruter des titulaires.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Comme beaucoup d'entre nous, j'ai pas mal de questions de Pibracais qui m'interrogent sur l'emploi des fonctionnaires territoriaux. En regardant les tableaux, j'ai toujours du mal moi-même à comprendre et de fait, je n'arrive pas à leur expliquer. Je pense qu'il faudrait travailler sur la clarification de ces organigrammes et de ces tableaux d'effectifs.

Mme CORTIJO, Maire

Qu'est-ce que les Pibracais ne comprennent pas ?

M. ROUX, Conseiller Municipal

Qui fait quoi ! Par exemple, on me dit souvent qu'on ne voit jamais personne aux espaces verts. Je leur dis que j'en vois. En tant que retraité, je passe plus de temps dans la Ville dans la journée et je vois effectivement du monde.

Mme CORTIJO, Maire

Ce sont des observations. Ce n'est pas une clarification sur qui fait quoi, c'est surtout où ils sont.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Aussi.

Mme CORTIJO, Maire

Ils sont là. Comme vous le dites, on les voit dans la journée. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci pour ces tableaux. Je rejoins ce que disait Odile, ce serait bien que nous arrivions à avoir des tableaux Excel avec la somme en bas. Ce n'est pas compliqué à faire, c'est une petite formule simple et cela permet de clarifier les choses. Ceci étant dit, j'abonde sur ce qui vient d'être dit. Les efforts qui sont faits dans les ressources humaines traduisent un peu la philosophie ou la politique de la Ville en matière de priorités. Au cours de ce mandat, nous ne pouvons que constater un certain nombre d'évolutions dans la masse globale des salariés et agents de la Ville avec un déplacement progressif de quelques salariés ou fonctionnaires territoriaux en catégorie A. Il y en a dix aujourd'hui, c'est-à-dire cinq fois plus. Je me souviens des remarques qu'on nous faisait à

l'époque : « Ah, Monsieur COSTES, la gouvernance, vous ne vous rendez pas compte ! », etc. À l'époque, nous en avions 2 et maintenant, c'est 10.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

La DG est aussi attachée, c'est un emploi fonctionnel, on est obligés de le faire apparaître.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Là, encore une fois, c'est troublant et cela mériterait une clarification. Si vous faites le total des emplois pourvus, on tombe sur 84 ou 85+1. Cela joue à +1, mais l'important est le volume global, donc de passer à 2 ou quelques catégories A à 9 ou 10. Vous me dites que c'est 9, dont acte, mais cela fait pratiquement cinq fois plus. On a fait un déplacement d'emplois d'agents territoriaux qui font vers des agents qui font faire, et on a minimisé le nombre d'agents qui font. C'est un choix. Ce que je vais dire est peut-être simplifié, mais cela traduit une réalité. Je n'ai toujours pas eu de réponse, mais j'avais demandé la répartition des masses de ces salariés dans les différentes catégories A, B, et C. C'est intéressant afin de voir où sont les dérives budgétaires puisque je rappelle que, sur la mandature, on a observé une dérive budgétaire de près d'un million d'euros entre le moment où on vous a laissé les commandes, Madame le Maire, et les prévisions du ROB de Monsieur PAYAN où on voit à peu près 4 M€ de frais de personnel en point d'arrivée. Ma question porte donc sur cette répartition que je souhaiterais avoir pour voir où sont les efforts qui ont été mis par la collectivité.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Nous venons de terminer le RSU 2024 qui vous sera présenté dans un prochain CST. Les chiffres ont été transmis au CDG dont nous n'avons pas le rapport consolidé, mais je peux déjà vous dire que nous avons :

- 10 % de catégorie A ;
- 10 % de catégorie B ;
- 80 % de catégorie C.

La volonté d'avoir des catégories A est aussi de structurer les services, de créer des pôles et, au contraire, c'est à mon sens une professionnalisation des services de la Mairie.

Mme CORTIJO, Maire

Nous sommes une commune de 9 000 habitants, il faut monter en compétence. Nous sommes une commune de Toulouse Métropole, nous estimons qu'il faut des outils et du personnel compétent. Aujourd'hui, tout est structuré.

Nous avons trois postes en catégorie A. Sur ces trois postes, nous avons de la prestation de services qui arrive de la CAF. Nous assurons donc nos postes, nous assurons nos actions, toujours avec la CAF et en partenariat avec la CAF. Ces postes sont présents parce que nous avons aussi de la subvention derrière.

Les trois autres postes qui concernent les catégories B et C sont également prestations de services de la CAF. Ce sont des postes à la Maison des Citoyens, au Centre social, au Relais petite enfance et la CTG (Convention Territoriale Globale) qui est effectivement une prestation de services de la CAF. Nous sommes allés chercher des subventions où il y en avait et nous avons structuré les services ainsi que les compétences. Monsieur PAYAN, si vous voulez rajouter quelque chose.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Juste un petit point budgétaire, puisque Monsieur COSTES, vous avez fait allusion à la montée en charge financière. Je vais vous donner deux chiffres de la Direction générale des finances publiques de fin 2024 - ce n'est pas Monsieur PAYAN qui va donner des chiffres. Vous dites des choses, c'est ce que vous pensez, mais sur le plan budgétaire, je ne partage pas du tout votre analyse. Si on compare simplement Pibrac aux communes de la région de même strate, c'est-à-dire comparables, on ne va pas se comparer à Toulouse ou à un petit village de 500 habitants... Si nous comparons avec les chiffres officiels, combien chaque Pibracais paye pour le personnel, fin 2024, chiffres officiels : 413 euros par habitant. Prenez bien note, Monsieur COSTES, parce que nous pourrions en reparler si ce sont les chiffres de la DGFIP. La même indication sur les villes comparables à Pibrac sur le Département s'élève à 649 euros. Voilà donc la charge comparée de ce que nous assumons budgétairement : 413 euros pour nous et 649 euros pour les villes de la Région. Chacun donne un avis, c'est normal, mais il est quand même très intéressant de garder la comparaison avec les autres.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Vous pensez bien que nous connaissons aussi les chiffres de comparaison de la même strate, mais même si vous faites cette comparaison, il faut aller un peu plus loin dans cette comparaison qui me paraît tout à fait hâtive puisqu'il faut regarder compétences à compétences et structures de communes à structures de communes. Quand bien même vous parlez de communes de la même strate, certaines communes, même de taille équivalente, n'ont pas du tout la même structure d'organisation et les mêmes compétences parce que certaines participent dans des communautés de communes, d'autres dans des métropoles, d'autres ont transféré, puisqu'on a aujourd'hui délibéré sur les charges transférées et des compétences transférées. Je suis tout à fait d'accord, il faut aller regarder les coûts de personnel des communes de la même strate, à condition qu'on ait une iso organisation de ces mêmes communes. Contrairement à ce que vous exprimez, cela nécessite un peu plus de travail complémentaire qu'une simple analyse de façade.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Si je devais aller plus loin dans l'analyse, justement, nous donnons des chiffres bruts parce qu'on ne va pas aller chercher dans toutes les communes exactement les mêmes dispositifs comptables. Madame le Maire vient de le signaler, nous avons un financement social important (CAF, etc.). Là, ce sont les chiffres bruts. Si j'enlevais les recettes que nous avons dessus, nous aurions une comparaison encore plus importante. Nous sommes montés en compétence et nous avons eu un budget adapté à cette montée en compétence qui est complètement regardable par rapport aux autres communes de la Région. Je ne suis pas allé voir sur le plan national, mais je suis certain que c'est encore meilleur.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Un bilan se fait sur l'ensemble du mandat et le management est aussi un rôle du Maire. Par exemple, quand vous êtes arrivés aux affaires, on a demandé à la Directrice générale des services de partir et de se chercher un poste. Comme beaucoup de fonctionnaires, elle a six mois pour le faire et elle est restée plusieurs mois chez elle, payée par la Commune, à se chercher un poste. Comme cela se pratique parfois, on demande à quelqu'un de se trouver un nouveau poste, mais on le laisse en activité pour ne pas que la Commune perde de l'argent en payant quelqu'un qui reste chez elle. En particulier, je me souviens qu'elle m'avait envoyé personnellement un texto et que j'avais dû la soutenir moralement.

Mme CORTIJO, Maire

C'est très gentil à vous, mais vous m'inquiétez quand même parce que vous avez été cinq ans aux affaires, non ? Si vous ne savez pas ce que c'est que la législation des fonctionnaires, c'est une obligation. Quand la DGS part, il faut la payer. C'est la règle.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Nous avons eu exactement ce même genre de problème, sauf que nous disions aux personnes : « Vous avez plusieurs mois, vous cherchez un poste, mais vous restez en activité, vous travaillez et quand vous aurez trouvé un nouveau poste, on vous remplacera ». C'est ce qui a été fait à plusieurs reprises sous le mandat de Bruno COSTES.

Mme CORTIJO, Maire

À plusieurs reprises ?

M. ROUX, Conseiller Municipal

En particulier pour le CCAS où la personne avait trouvé un poste dans sa région d'origine. Elle en était très satisfaite, elle est partie le sourire aux lèvres et la Commune n'a rien perdu.

Mme CORTIJO, Maire

Certainement que non puisque le CCAS a un budget autonome, donc forcément, la Commune n'a rien perdu. Benoît RABIOT.

M. RABIOT, Conseiller Municipal

Puisque l'on revient sur le début de mandat et que j'avais en charge la responsabilité des ressources humaines, je me permets juste une petite intervention. Je ne peux pas vous laisser dire en Conseil municipal, en laissant sous-entendre quelque chose qui est insidieux, que vous auriez soutenu, Madame BAIGUINI – je la cite –, laissant entendre qu'elle n'aurait pas été soutenue. Je suis désolé, Monsieur ROUX, je n'ai pas eu de texto de Madame BAIGUINI, je n'avais sans doute pas la proximité que vous aviez avec elle, mais je ne peux pas laisser entendre que vous l'auriez soutenue en insinuant que nous ne l'aurions pas soutenue. Je suis désolé, Monsieur ROUX, je ne peux pas vous laisser dire cela. Mais voilà, je clos le sujet là-dessus.

Je voulais juste aussi intervenir sur la philosophie, puisque Monsieur COSTES, vous parliez de philosophie. Je pense que nous avons déjà eu des échanges sur la façon dont nous voulions engager les ressources humaines dans la Commune de Pibrac et nous avons parlé de montée en compétences. C'était ce que vous aviez, je pense, cherché à faire. Nous avons déjà évoqué et partagé le sujet de la montée en compétences de l'encadrement dans cette municipalité. C'est ce que vous aviez cherché à faire, c'est ce que nous avons cherché à faire, c'est ce qui a été rappelé ce soir et c'est ce qui a été fait pendant ce mandat. Il y avait en revanche une différence fondamentale d'état d'esprit entre la façon dont vous aviez engagé ce sujet et dont nous avons pu également l'engager. Sur le niveau de l'encadrement, vous aviez fait le choix de recruter pour la plupart du temps des contractuels et non pas des personnes titulaires de la fonction publique avec une expérience avérée sur ce type de poste, ce que nous avons cherché à faire. En recrutant des contractuels, vous aviez également fait le choix parfois de passer sur des recrutements de nature « privée » qui ne correspondaient pas forcément aux grilles indiciaires de la fonction publique. C'est ce que nous avons fait, nous, et c'est important aussi de le rappeler, parce qu'en termes de philosophie, si on doit aller chercher un travail sur la montée en compétences des agents de la municipalité au niveau de l'encadrement, nous l'avons fait en transparence au regard des règles de fonctionnement de la fonction publique.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Ce n'est pas parce que j'ai dit que j'avais soutenu Madame BAIGUINI que j'ai insinué que vous n'aviez pas fait ce que vous deviez faire. Ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas du genre à insinuer, je dis plutôt les choses franchement et directement. En tant qu'ancien syndicaliste, j'étais un peu connu pour cela ! Je préférerais le préciser.

Mme CORTIJO, Maire

C'est dit, c'est bien, merci beaucoup.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Puisque vous parlez d'insinuations, je pense qu'il ne convient pas d'insinuer qu'on ne faisait pas les choses de façon transparente et dans les règles de la fonction publique, bien au contraire. En dehors de la personne qui avait été embauchée comme collaborateur de cabinet, je ne vois pas d'autres cadres de management qui ont été embauchés de façon contractuelle. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Sauf à me tromper, comme vous pouvez le savoir et comme peut-être cela a été fait sous cette mandature, toutes les embauches et toutes les actions ont été faites de façon organisée et transparente.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur COSTES. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC125 « PERSONNEL » Modification du tableau des effectifs et suppression de postes
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

25. SDEHG – Rénovation de l'éclairage public au niveau du parking du stade et du Monument aux Morts

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Je vais vous présenter les opérations du SDEHG concernant :

- la dépose de l'encastrement de sol vétuste qui est le projecteur du Monument aux morts ;
- le rajout de trois candélabres au niveau du parking du stade qui est sur le tracé du REV ;
- le rajout du géoréférencement du réseau de la ZAC Escalette afin que la Commune puisse faire la rétrocession au SDEHG.

Le montant des travaux s'élève à 13 034 euros hors taxes. Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur la participation financière et d'approuver le projet tel qu'il a été présenté.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC126 « Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne » Rénovation de l'éclairage public au niveau du parking du stade et du Monument aux Morts
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

26. URBANISME – Convention autorisant la SEM OPPIDEA à mettre en œuvre la compensation environnementale en milieux ouverts et milieux boisés impactés dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Parc de l'Escalette

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

La SEM OPPIDEA doit redemander une demande d'autorisation environnementale auprès de l'autorité environnementale de la Préfecture. Ils vont impacter les milieux naturels d'habitats et espèces protégées des milieux ouverts et des milieux boisés. À ce titre, comme la loi l'exige, ils doivent faire l'objet de mesures compensatoires. En accord avec OPPIDEA, nous avons proposé une parcelle qui appartient à la Commune de Pibrac. Il s'agit d'une parcelle proche des Tambourettes d'une surface de 1,25 hectare, cadastrée BH 166. Il est prévu qu'OPPIDEA fasse des plantations sur cette parcelle et en fasse ensuite l'entretien jusqu'à la fin de concession de la ZAC en 2030. Ensuite, le relais sera pris pour les 27 années réglementaires restantes par Toulouse Métropole.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202512DEAC127 « URBANISME » Convention autorisant la SEM OPPIDEA à mettre en œuvre la compensation environnementale en milieux ouverts et milieux boisés impactés dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Parc de l'Escalette
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons eu les deux marchés de Noël (anglais et allemand).

Le 23 novembre, le comité des fêtes a fait sa collecte de jouets à destination de nos associations.

Nous avons eu deux festivals : le Festi'Jardin et Pyrénicimes.

Nous avons eu une matinée spectacle pour la petite enfance qui s'est déroulée au Petit Théâtre. Nous avons eu beaucoup de monde : 38 assistantes maternelles et 69 enfants. C'était une réussite.

La livraison du Pavillon Mystère se fera mi-décembre, donc les travaux de l'extérieur seront terminés.

Les travaux de toilettes à l'école élémentaire vont être terminés demain matin.

Nous avons également eu le jury de recrutement pour la ferme maraîchère. Nous avons eu deux candidats. Nous en avons retenu un. Il y a quelques jours, ce candidat nous a envoyé un message indiquant qu'il ne souhaitait plus prendre cette ferme puisqu'il avait une autre orientation professionnelle. Nous repartirons donc à la recherche de maraîchers.

Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je suis désolée, je vais revenir en arrière sur le tableau des effectifs, pour la délibération et la justesse du nombre. Effectivement, il y a un total en bas que je n'avais pas vu qui est de 84, mais à force de faire les calculs, je tombe sur 86.

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons dit que c'étaient les deux postes pour les recrutements en cours.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Mais ce n'est pas 84 emplois pourvus. J'ai pris l'effectif budgétaire à 86, 84 et 82, et deux restants. OK, merci. J'aime bien quand les comptes sont bons.

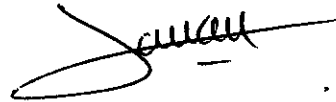
Mme CORTIJO, Maire

Mais il n'y a pas de souci ! Je vous remercie. Passez une excellente soirée.

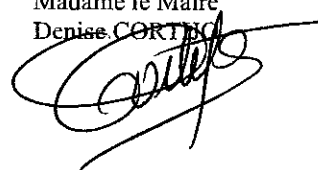
La séance est levée.

Heure de clôture de la séance : 20 h 55

Madame la Secrétaire de séance
Marion JOUAN RENAUD



Madame le Maire
Denise CORTIJO



Acte publié le : **26 FEV. 2026**

